

ARRONDISSEMENT
DE SARLAT

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

N° 2026-46

OBJET :
Approbation Compte
de gestion 2025
Budget Cinéma

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme DAUBISSE-BOYER – M. CHAVEROCHE – Mme DUPUY – M. BEAUDRY – Mme MATHIEU-BROIZAT – Mme BOSLIMON – Mme FAYE – M. SISCARD – Mme DUMONT – M. GAUTHIER F. – Mme MANIERE – Mme BOUYSSOU - M. BRUN - M. GAUTHIER S. – M. SAINT-JAL - M. KAPUSUZ – M. DAUX – M. BOURNAZEL



Nombre de Membres
composant le Conseil
28

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme VERDIER	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. COSTI	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme LAGASSE	Pouvoir à M. VERGNE
Mme PORTE	Pouvoir à M. CHAVEROCHE
M. DOGRU	Pouvoir à Mme DUPUY
Mme HINET	Pouvoir à M. BOURNAZEL

Présents à la séance
21



ABSENTS :

M. JAUBERT

Date de la
convocation
16 Avril 2026



Secrétaire de séance
Mme MANIERE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats du compte de gestion du budget Cinéma dressé pour l'exercice 2025 par le comptable,

Considérant que les opérations ont été faites régulièrement,

Considérant que le compte de gestion du budget Cinéma de la commune concorde en tous points avec le compte administratif du budget Cinéma de l'exercice 2025,

Considérant que les résultats du compte de gestion du budget Cinéma de la commune sont conformes aux résultats du compte administratif du budget Cinéma de l'exercice 2025,

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_46-DE
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-46

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de considérer que le compte de gestion 2025 du budget Cinéma remis par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion 2025 du budget Cinéma dressé par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Sarlat,

Autorise Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2025 du budget Cinéma.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_46-DE
Reçu le 07/05/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

N° 2026-47

OBJET :
**Approbation Compte
de gestion 2025
Budget Jardins de
l'Imaginaire**

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme DAUBISSE-BOYER – M. CHAVEROCHE – Mme DUPUY – M. BEAUDRY – Mme MATHIEU-BROIZAT – Mme BOSLIMON – Mme FAYE – M. SISCARD – Mme DUMONT – M. GAUTHIER F. – Mme MANIERE – Mme BOUYSSOU - M. BRUN - M. GAUTHIER S. – M. SAINT-JAL - M. KAPUSUZ – M. DAUX – M. BOURNAZEL



ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme VERDIER	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. COSTI	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme LAGASSE	Pouvoir à M. VERGNE
Mme PORTE	Pouvoir à M. CHAVEROCHE
M. DOGRU	Pouvoir à Mme DUPUY
Mme HINET	Pouvoir à M. BOURNAZEL

**Nombre de Membres
composant le Conseil
28**



**Présents à la séance
21**

ABSENTS :
M. JAUBERT



**Date de la
convocation
16 Avril 2026**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats du compte de gestion du budget Jardins de l'Imaginaire dressé pour l'exercice 2025 par le comptable,

**Secrétaire de séance
Mme MANIERE**

Considérant que les opérations ont été faites régulièrement,

Considérant que le compte de gestion du budget Jardins de l'Imaginaire de la commune concorde en tous points avec le compte administratif du budget Jardins de l'Imaginaire de l'exercice 2025,

Considérant que les résultats du compte de gestion du budget Jardins de l'Imaginaire de la commune sont conformes aux résultats du compte administratif du budget Jardins de l'Imaginaire de l'exercice 2025,

AR Prefecture

Suite de la délibération n° 2026-47

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de considérer que le compte de gestion 2025 du budget Jardins de l'Imaginaire remis par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion 2025 du budget Jardins de l'Imaginaire dressé par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Sarlat,

Autorise Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2025 du budget Jardins de l'Imaginaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_47-DE
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-48

Considérant que, déduction faite de l'apurement du compte 1069, le compte de gestion du budget principal de la commune concorde en tous points avec le compte administratif du budget principal de l'exercice 2025,

Considérant que, déduction faite de l'apurement du compte 1069, les résultats du compte de gestion du budget principal de la commune sont conformes aux résultats du compte administratif du budget principal de l'exercice 2025,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de considérer que le compte de gestion 2025 du budget principal remis par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion 2025 du budget principal dressé par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Sarlat,

Autorise Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2025 du budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_48-DE
Reçu le 07/05/2026

ARRONDISSEMENT
DE SARLAT

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

N° 2026-49a

**OBJET : Compte
administratif 2025 –
Cinéma**

(Annule et remplace
la délibération
n°2026-49 suite à
erreur matérielle)

**Nombre de Membres
composant le Conseil
28**

**Présents à la séance
21**

**Date de la
convocation
16 Avril 2026**

**Secrétaire de séance
Mme MANIERE**

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme DAUBISSE-BOYER – M. CHAVEROCHE – Mme DUPUY – M. BEAUDRY – Mme MATHIEU-BROIZAT – Mme BOSLIMON – Mme FAYE – M. SISCARD – Mme DUMONT – M. GAUTHIER F. – Mme MANIERE – Mme BOUYSSOU - M. BRUN - M. GAUTHIER S. – M. SAINT-JAL - M. KAPUSUZ – M. DAUX – M. BOURNAZEL



ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme VERDIER	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. COSTI	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme LAGASSE	Pouvoir à M. VERGNE
Mme PORTE	Pouvoir à M. CHAVEROCHE
M. DOGRU	Pouvoir à Mme DUPUY
Mme HINET	Pouvoir à M. BOURNAZEL



ABSENTS :
M. JAUBERT



Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de gestion 2025,

Vu l'état des restes à réaliser,

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Renée MATHIEU BROIZAT délibérant sur le compte administratif du budget Cinéma de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean BOUSQUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en euros)

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_49A-BF
Reçu le 26/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-49a


LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>Compte administratif Cinéma</i>						
Résultats reportés	16 288,56		89 728,14		106 016,70	
Opérations de l'exercice	220 749,63	234 279,68	76 457,25	16 823,94	297 206,88	251 103,62
Totaux	237 038,19	234 279,68	166 185,39	16 823,94	403 223,58	251 103,62
Résultats de clôture	2 758,51		149 361,45		152 119,96	
Restes à réaliser			4 100	42 397	4 100	42 397
Totaux cumulés	237 038,19	234 279,68	170 285,39	59 220,94	407 323,58	293 500,62
Résultats définitifs	2 758,51		111 064,45		113 822,96	

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré de la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean BOUSQUET



Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_49A-BF
Reçu le 26/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-50a

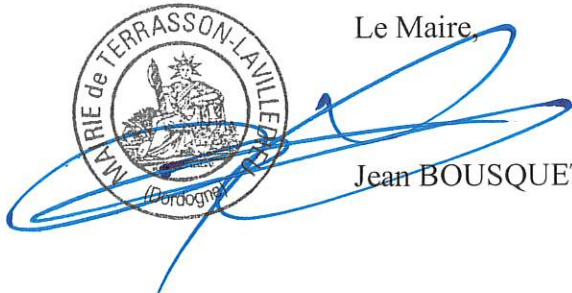
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
<i>Compte administratif Jardins de l'Imaginaire</i>						
Résultats reportés	18 084,26		195 045,36		213 129,62	
Opérations de l'exercice	425 850,71	392 534,24	48 278,42	72 529,11	474 129,13	465 063,35
Totaux	443 934,97	392 534,24	243 323,78	72 529,11	687 258,75	465 063,35
Résultats de clôture	51 400,73		170 794,67		222 195,40	
Restes à réaliser			9 625		9 625	
Totaux cumulés	443 934,97	392 534,24	252 948,78	72 529,11	696 883,75	465 063,35
Résultats définitifs	51 400,73		180 419,67		231 820,40	

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré de la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_50A-BF
Reçu le 26/06/2026

**ARRONDISSEMENT
DE SARLAT**

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

N° 2026-51a

**OBJET : Compte
administratif 2025 –
Communal**

**(Annule et remplace
la délibération
n°2026-51 suite à
erreur matérielle)**

**Nombre de Membres
composant le Conseil
28**

**Présents à la séance
21**

**Date de la
convocation
16 Avril 2026**

**Secrétaire de séance
Mme MANIERE**

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme DAUBISSE-BOYER – M. CHAVEROCHE – Mme DUPUY – M. BEAUDRY – Mme MATHIEU-BROIZAT – Mme BOSLIMON – Mme FAYE – M. SISCARD – Mme DUMONT – M. GAUTHIER F. – Mme MANIERE – Mme BOUYSSOU - M. BRUN - M. GAUTHIER S. – M. SAINT-JAL - M. KAPUSUZ – M. DAUX – M. BOURNAZEL



ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme VERDIER	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. COSTI	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme LAGASSE	Pouvoir à M. VERGNE
Mme PORTE	Pouvoir à M. CHAVEROCHE
M. DOGRU	Pouvoir à Mme DUPUY
Mme HINET	Pouvoir à M. BOURNAZEL



ABSENTS :
M. JAUBERT



Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de gestion 2025,

Vu l'état des restes à réaliser,

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Renée MATHIEU BROIZAT délibérant sur le compte administratif du budget communal de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean BOUSQUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en euros)

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_51A-BF
Reçu le 26/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-51a

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
<i>Compte administratif Budget principal</i>						
Résultats reportés		1 550 471,50	1 716 450,96		1 716 450,96	1 550 471,50
Opérations de l'exercice	9 730 508,82	11 287 520,04	3 142 973,13	3 071 339,51	12 873 481,95	14 358 859,55
Totaux	9 730 508,82	12 837 991,54	4 859 424,09	3 071 339,51	14 589 932,91	15 909 331,05
Résultats de clôture		3 107 482,72	1 788 084,58			1 319 398,14
Restes à réaliser			1 622 493,46	1 281 442,50	1 622 493,46	1 281 442,50
Totaux cumulés	9 730 508,82	12 837 991,54	6 481 917,55	4 352 782,01	16 212 426,37	17 190 773,55
Résultats définitifs		3 107 482,72	2 129 135,54			978 347,18

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré de la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_51A-BF
Reçu le 26/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-52

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Décide de l'affecter comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_52-DE
Reçu le 11/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-53

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Approuve la proposition de Monsieur le Maire,
Décide de l'affecter comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_53-DE
Reçu le 11/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Approuve la proposition de Monsieur le Maire,
Décide de l'affecter comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_54-DE
Reçu le 11/05/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

N° 2026-55

**OBJET : Taux
d'imposition
communaux 2026**

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme DAUBISSE-BOYER – M. CHAVEROCHE – Mme DUPUY – M. BEAUDRY – Mme MATHIEU-BROIZAT – Mme BOSLIMON – Mme FAYE – M. SISCARD – Mme DUMONT – M. GAUTHIER F. – Mme MANIERE – Mme BOUYSSOU - M. BRUN - M. GAUTHIER S. – M. SAINT-JAL - M. KAPUSUZ – M. DAUX – M. BOURNAZEL



ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

**Nombre de Membres
composant le Conseil
28**

Mme VERDIER	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. COSTI	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme LAGASSE	Pouvoir à M. VERGNE
Mme PORTE	Pouvoir à M. CHAVEROCHE
M. DOGRU	Pouvoir à Mme DUPUY
Mme HINET	Pouvoir à M. BOURNAZEL

**Présents à la séance
21**



ABSENTS :

M. JAUBERT

**Date de la
convocation
16 Avril 2026**



Vu l'article 1639 A du Code Général des impôts,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit fixer les taux de la fiscalité locale pour l'exercice 2026.

**Secrétaire de séance
Mme MANIERE**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021 et la réforme de la fiscalité locale, la taxe d'habitation a été supprimée et son produit compensé par le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties retraité d'un coefficient correcteur en cas de surcompensation. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes.

Compte-tenu du contexte incertain qui pèse sur les ménages et les finances publiques puis de l'inflation qui impacte nos administrés, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir l'ensemble des taux d'imposition communaux.

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_55-DE
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-55

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les taux d'imposition communaux 2026 comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 57.64 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 106.72 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 17.52 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Arrête les taux d'imposition communaux comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 57.64 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 106.72 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 17.52 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_55-DE
Reçu le 07/05/2026

**DEPARTEMENT
DE LA
DORDOGNE**

**ARRONDISSEMENT
DE SARLAT**

**MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

N° 2026-56

**OBJET : Tarifs
publics 2026**

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme DAUBISSE-BOYER – M. CHAVEROCHE – Mme DUPUY – M. BEAUDRY – Mme MATHIEU-BROIZAT – Mme BOSLIMON – Mme FAYE – M. SISCARD – Mme DUMONT – M. GAUTHIER F. – Mme MANIERE – Mme BOUYSSOU - M. BRUN - M. GAUTHIER S. – M. SAINT-JAL - M. KAPUSUZ – M. DAUX – M. BOURNAZEL



**Nombre de Membres
composant le Conseil
28**

**Présents à la séance
21**

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme VERDIER	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. COSTI	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme LAGASSE	Pouvoir à M. VERGNE
Mme PORTE	Pouvoir à M. CHAVEROCHE
M. DOGRU	Pouvoir à Mme DUPUY
Mme HINET	Pouvoir à M. BOURNAZEL



**Date de la
convocation
16 Avril 2026**

ABSENTS :
M. JAUBERT



**Secrétaire de séance
Mme MANIERE**

Après examen par la Commission des Finances dans sa séance du 27 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Arrête les tarifs publics 2026 comme suit :

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_56-DE
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-56

TARIFS PUBLICS	2026
CANTINE SCOLAIRE	
Repas enfants	1,90 €
Repas adultes enseignants	3,00 €
GARDERIES PERI SCOLAIRES	
Matin (par enfant)	1,53 €
Matin moins de 15 minutes (par enfant)	0,72 €
Soir (par enfant)	1,53 €
Soir moins de 15 minutes (par enfant)	0,72 €
PISCINE	
Adultes : Le bain	2,00 €
Abonnements Adultes 10 bains	18,00 €
Enfants de 4 à 18 ans : Le bain	1,00 €
Abonnements Enfants de 4 à 18 ans 10 bains	9,00 €
Enfants de moins de 4 ans	Gratuit
Espace jeunesse et Centre aéré de Terrasson	Gratuit
Invitations	Gratuit
CONCESSIONS CIMETIERE	
1.50 m x 2.50 m	240,00 €
2.50 m x 2.50 m	370,00 €
3.00 m x 2.50 m	480,00 €
Columbarium (délibération du 10/12/2013)	600,00 €
Terrain libre 1.20 m x 1 m (délibération du 10/12/2013)	210,00 €
CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON CONSTATE	
Tombe sans entourage avec ou sans vestige funéraire	120,00 €
Tombe avec entourage en bon ou moyen état (avec ou sans vestige funéraire)	160,00 €
Tombe avec entourage en mauvais état (avec ou sans vestige funéraire)	135,00 €
Caveau en bon ou moyen état (avec ou sans vestige funéraire)	550,00 €
Caveau en très mauvais état (avec ou sans vestige funéraire)	160,00 €
Emblème funéraire de qualité (grille, chaîne, stèle, pierre tombale)	160,00 €

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_56-DE
 Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-56

INHUMATIONS	
Location du dépositaire par jour	1,76 €
FOIRES ET MARCHES	
Le mètre linéaire par jour de marché	0,50 €
Camions d'outillage et autres	18,00 €
Exposition de voiture (par véhicule)	2,00 €
Grands manèges (par jour)	34,00 €
Petits manèges (par jour)	17,00 €
Grands cirques	84,00 €
Petits cirques	54,00 €
Autres manifestations	21,00 €
Trufficulteurs - l'emplacement	2,50 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCANTS SEDENTAIRES	
Tarif pour un mètre carré par année civile (au prorata lors de la première année d'exploitation à partir de la date d'ouverture)	8,00 €
Tarif pour un panonceau (chevalet, etc) par année civile sans proratisation	8,00 €
MEDIATHEQUE	
Carte départementale de lecteur (carte familiale)	Gratuit
Photocopies payantes avec carte créditée (minimum 2€ - maximum 4€)	
Photocopies A4 noir et blanc	0,20 €
Photocopies A3 noir et blanc	0,40 €
Photocopies A4 couleur	1,00 €
Photocopies A3 couleur	2,00 €
CINEMA	
Tarif normal (gratuité pour les enfants de moins de 2 ans)	6,50 €
Tarif réduit : moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, retraités de + de 60 ans (sauf le week-end et jours fériés) Mercredi pour tous	5,00 €
Tarif Jeunes moins de 14 ans (délibération du 11/02/2014)	4,00 €
Personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif	5,00 €
3D avec location de lunettes tous les tarifs majorés	2,00 €
Cartes d'abonnement (valable 1 an) pour 10 places	50,00 €
Cartes d'abonnement (valable 4 mois) pour 5 places	25,00 €

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_56-DE
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-56

Tarif spécial groupe de plus de 10 personnes, organisé en associations, amicales, C.E., centres de loisirs, écoles	4,00 €
"Ma classe au cinéma" - Maternelle et Ecole primaire au Cinéma (suivant convention)	2,50 €
"Ma classe au cinéma" - Collège au Cinéma (suivant convention)	2,80 €
Tarif enfant Festival Elle'Fest	2,50 €
Pass télérama (suivant convention)	3,50 €
Printemps du cinéma	5,00 €
Fête du cinéma	5,00 €
Soirées thématiques	10 € les 2 séances
Séance thématique définie par arrêté	4,50 €
Ciné plein-air (sauf recommandation distributeur contraire)	5,00 €
Espace jeunesse	Gratuit
Invitations	Gratuit
Opéras - Ballets - Théâtre (suivant conventions)	
Plus de 16 ans	15,00 €
Moins de 16 ans	12,00 €
Scolaires (suivant conventions)	5,00 €
CENTRE CULTUREL	
Adultes	6,00 €
Enfants moins de 18 ans	5,00 €
Demandeur d'emploi	5,00 €
Personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif	5,00 €
Groupe (à partir de 10 personnes)	5,00 €
Espace jeunesse	Gratuit
Invitations	Gratuit
STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	
Tarif occasionnel et d'urgence (/ heure) délibération du 11/02/2014	1,60 €
ESPACE JEUNESSE	
Cotisation annuelle forfaitaire par enfant inscrit	5,00 €
Participation pour sortie ayant un coût inférieur à 15€ par enfant	3,00 €
Participation pour sortie ayant un coût compris entre 15€ et 30€ par enfant	5,00 €
Participation pour sortie ayant un coût compris entre 30€ et 50€ par enfant	10,00 €
Participation pour sortie ayant un coût supérieur à 50€ par enfant	15,00 €
Participation pour séjour incluant au moins une nuitée	30,00 €

AR Prefecture

024-212405476-2026
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-56

JARDINS DE L' IMAGINAIRE		
Adultes	8,50 €	
Etudiants + Enfants (10 à 18 ans)	5,50 €	
Groupes adultes à partir de 20 personnes	7,00 €	
Personnes en situation de handicap (gratuité pour personnes à mobilité réduite) sur présentation de justificatifs	5,50 €	
Familles (Adultes avec enfants)		
Adultes	8,00 €	
Enfants (10 à 18 ans)	4,00 €	
Enfants (moins de 10 ans)	Gratuit	
Groupes scolaires (maternelles, primaires)	5,00 €	
Groupes scolaires communaux (maternelles, primaires)	Gratuit	
Groupes collèges et lycées	5,00 €	
Carte d'ambassadeur (Hab. de l'intercommunalité du terra.)	7,00 €	
Tarif conventionné Adultes + "Une journée à Terrasson"	7,00 €	
Tarif conventionné Etudiants et Enfants (10 à 18 ans) + "Une journée à Terrasson"	5,00 €	
Majoration Visite "Chemin des Parlures" par entrée	0,50 €	
Enfants (moins de 10 ans accompagnés)	Gratuit	
Invitations	Gratuit	
Personnes à mobilité réduite	Gratuit	
Espace jeunesse	Gratuit	
Carte privilège pour la SAISON	19,00 €	
Montant minimum accepté pour le paiement par carte bancaire	1,00 €	
Soirées Festives		
Adultes	15,00 €	
Enfants de 10 à 18 ans	10,00 €	
Enfants de 3 à 10 ans	5,00 €	
Enfants de moins de 3 ans	Gratuit	
VISITE VILLE		
Adultes	5,50 €	
Etudiants + Enfants de 10 à 18 ans	4,00 €	
Personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif	4,00 €	
Enfants de moins de 10 ans	Gratuit	
Groupes adultes à partir de 20 personnes	4,50 €	
Groupes scolaires et Centres Aérés	3,50 €	
Groupes scolaires communaux (maternelles, primaires)	Gratuit	
AR Préfecture Tarif réduit Adulte "Une journée à Terrasson"	4,50 €	
024-212405476-20260430-2026-56-DE Reçu le 07/05/2026	Tarif réduit Etudiants et Enfants de 10 à 18 ans "Une journée à Terrasson"	3,50 €

Suite de la délibération n° 2026-56

BATEAU	
Adultes	5,50 €
Etudiants et Enfants de 10 à 18 ans	4,00 €
Personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif	4,00 €
Enfants de moins de 10 ans	Gratuit
Groupes adultes à partir de 20 personnes	4,50 €
Groupes scolaires et Centres Aérés	3,50 €
Groupes scolaires communaux (maternelles, primaires)	Gratuit
Tarif conventionné Adultes + "Une journée à Terrasson"	4,50 €
Tarif conventionné Etudiants et Enfants de 10 à 18 ans + "Une journée à Terrasson"	3,50 €
Invitations	Gratuit
SALLES PEPINIERE DES METIERS (délibération n°2021-121 du 20/12/2021)	
Location du bureau n°1 / journée	10,00 €
Location du bureau n°2 / journée	18,00 €
Location de la salle de formation technique / journée	25,00 €
Location du plateau technique / journée	30,00 €
SALLES LAVILLEDIEU (délibération n°2022-16 du 14/03/2022)	
TARIFS NON RESIDENTS DE LA COMMUNE	
Salle n°1 RDC (40p. Assises)	
Tarif 1 jour	130,00 €
Tarif week-end	200,00 €
Tarif 1 semaine	580,00 €
Salle n°2 Etage (80p. Assises)	
Tarif 1 jour	200,00 €
Tarif week-end	340,00 €
Tarif 1 semaine	900,00 €
2 salles RDC + Etage (120p. Assises)	
Tarif 1 jour	300,00 €
Tarif week-end	450,00 €
Tarif 1 semaine	1 400,00 €
TARIFS RESIDENTS DE LA COMMUNE	
Salle n°1 RDC (40p. Assises)	
Tarif 1 jour	75,00 €
Tarif week-end	120,00 €
Tarif 1 semaine	300,00 €
Salle n°2 Etage (80p. Assises)	
Tarif 1 jour	120,00 €
Tarif week-end	200,00 €
Tarif 1 semaine	500,00 €
2 salles RDC + Etage (120p. Assises)	
Tarif 1 jour	160,00 €
Tarif week-end	240,00 €
Tarif 1 semaine	700,00 €

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_56-DE
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-56

TARIFS REUNIONS DIVERSES SANS REPAS	
Salle n°1 RDC (40p. Assises)	
Tarif demi-journée	40,00 €
Tarif journée	60,00 €
Salle n°2 Etage (80p. Assises)	
Tarif demi-journée	70,00 €
Tarif journée	100,00 €
2 salles RDC + Etage (120p. Assises)	
Tarif demi-journée	100,00 €
Tarif journée	140,00 €
SALLE DES FETES	
Location par opérateur privé à but lucratif ou particulier par utilisation	600,00 €
Associations communales ou tout organisme poursuivant une mission de service public	Gratuit

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_56-DE
Reçu le 07/05/2026

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_56-DE
Reçu le 07/05/2026

DEPARTEMENT
DE LA
DORDOGNE

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026

ARRONDISSEMENT
DE SARLAT

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

N° 2026-57

**OBJET : Budget
Primitif 2026 –
Cinéma**

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme DAUBISSE-BOYER – M. CHAVEROCHE – Mme DUPUY – M. BEAUDRY – Mme MATHIEU-BROIZAT – Mme BOSLIMON – Mme FAYE – M. SISCARD – Mme DUMONT – M. GAUTHIER F. – Mme MANIERE – Mme BOUYSSOU - M. BRUN - M. GAUTHIER S. – M. SAINT-JAL - M. KAPUSUZ – M. DAUX – M. BOURNAZEL



ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

**Nombre de Membres
composant le Conseil
28**

Mme VERDIER	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. COSTI	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme LAGASSE	Pouvoir à M. VERGNE
Mme PORTE	Pouvoir à M. CHAVEROCHE
M. DOGRU	Pouvoir à Mme DUPUY
Mme HINET	Pouvoir à M. BOURNAZEL

**Présents à la séance
21**



ABSENTS :

M. JAUBERT

**Date de la
convocation
16 Avril 2026**



Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants, ainsi que son article L.5217-10-4,

**Secrétaire de séance
Mme MANIERE**

Vu le rapport sur les orientations budgétaires et le débat qui s'est tenu le 08 avril 2026,

Vu la note de présentation du budget 2026,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Adopte le budget primitif de l'exercice 2026 du service « Cinéma » au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres comme suit :

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_57-BF
Reçu le 11/05/2026

BUDGET PRIMITIF CINEMA - 2026 H.T.					
DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	RAR + Vote	Chapitre	Libellé	RAR + Vote
002	Résultat reporté	2 758.51 €			
011	Charges à caractère général	127 951 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	100 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 000 €	75	Autres produits de gestion courante	244 778.96 €
014	Atténuations de produits	14 000 €	77	Produits spécifiques	1 000 €
65	Autres charges de gestion courante	3 005 €	042	Opération ordre transfert entre sections	7 147.80 €
67	Charges spécifiques	1 000 €			
042	Opération ordre transfert entre sections	15 000 €			
023	Virement à section investissement	105 212.25 €			
TOTAL DEPENSES		352 926.76 €	TOTAL RECETTES		352 926.76 €
INVESTISSEMENT					
		RAR + Vote			RAR + Vote
001	Solde d'exécution négatif reporté	149 361.45 €	021	Virement de la section de fonctionnement	105 212.25 €
21	Immobilisations corporelles	6 100 €	13	Subventions d'équipement	42 397 €
040	Opération ordre transfert entre sections	7 147.80 €	040	Opération ordre de transfert entre sections	15 000 €
TOTAL DEPENSES		162 609.25 €	TOTAL RECETTES		162 609.25 €

Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.50 % en fonctionnement et en investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_57-BF
Reçu le 11/05/2026

BUDGET PRIMITIF JARDINS DE L'IMAGINAIRE - 2026 H.T.					
DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	RAR + Vote	Chapitre	LIBELLE	RAR + Vote
002	Résultat reporté	51 400.73 €			
011	Charges à caractère général	149 680 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	151 000 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	235 000 €	75	Autres produits de gestion courante	516 129.40 €
65	Autres charges de gestion courante	1 005 €	77	Produits spécifiques	1 000 €
66	Charges financières	2 464 €	78	Reprises amort. Dépréciations prov.	- €
67	Charges spécifiques	1 000 €			
042	Opération ordre transfert entre sections	76 000 €			
023	Virement à section investissement	151 579.67 €			
TOTAL DEPENSES		668 129.40 €	TOTAL RECETTES		668 129.40 €
INVESTISSEMENT					
		RAR + Vote			RAR + Vote
001	Solde d'exécution négatif reporté	170 794.67 €	021	Virement de la section fonctionnement	151 579.67 €
16	Emprunts de dettes assimilées	22 000 €	040	Opérations ordre transfert entre sections	76 000 €
21	Immobilisations corporelles	34 785 €			
TOTAL DEPENSES		227 579.67 €	TOTAL RECETTES		227 579.67 €

Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.50 % en fonctionnement et en investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

Suite de la délibération n° 2026-59

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité Adopte le budget primitif de l'exercice 2026 du « Budget Communal » au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres sauf sur les chapitres « Opérations d'équipement » en investissement comme suit :

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026					
DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	RAR + Vote	Chapitre	Libellé	RAR + Vote
			002	Résultat reporté	958 076.66 €
011	Charges à caractère général	2 620 036.11 €	013	Atténuations de charges	- €
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 690 000 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	338 252 €
014	Atténuations de produits	80 000 €	73	Impôts et taxes	3 152 252 €
65	Autres charges de gestion courante	1 670 665.50 €	731	Fiscalité locale	4 189 169 €
66	Charges financières	93 511.70 €	74	Dotations et participations	2 205 095 €
67	Charges spécifiques	10 000 €	75	Autres produits de gestion courante	390 000 €
68	Dotations aux provisions	2 700 €	76	Produits financiers	70 €
042	Opération ordre transfert entre sections	514 619.09 €	77	Produits spécifiques	10 000 €
023	Virement à la section investissement	1 591 361.78 €	78	Reprises amort. Dépréciations prov.	- €
			042	Opération ordre transfert entre sections	29 979.52 €
TOTAL DEPENSES		11 272 894.18 €	TOTAL RECETTES		11 272 894.18 €
INVESTISSEMENT					
		RAR + Vote			RAR + Vote
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 808 355.10 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 591 361.78 €
16	Emprunts et dettes assimilées	835 074.43 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	260 000 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et y compris opérations)	204 896 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 149 406.06 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	592 777.98 €	13	Subventions d'investissement	1 441 038.93 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	1 438 817 €	16	Emprunts et dettes assimilées	400 077.65 €
23	Immobilisations en cours (y compris opérations)	1 446 603.48 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	- €
040	Opération ordre transfert entre sections	29 979.52 €	040	Opération ordre transfert entre sections	514 619.09 €
041	Opérations patrimoniales	60 000 €	041	Opérations patrimoniales	60 000 €
TOTAL DEPENSES		6 416 503.51 €	TOTAL RECETTES		6 416 503.51 €

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_59-BF
Reçu le 11/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-59

Détail par opération :

<u>Numéro</u>	<u>Désignation</u>	<u>RAR 2025</u>	<u>BP2026</u>	<u>TOTAL</u>
23	Hôtel de ville	4 363,44 €	37 100,00 €	41 463,44 €
24	Voirie communale	65 661,04 €	300 120,00 €	365 781,04 €
30	Assainissement pluvial	42 410,16 €	70 000,00 €	112 410,16 €
36	Défense incendie - Sécurité	28 962,53 €	18 300,00 €	47 262,53 €
361	Vidéoprotection		110 000,00 €	110 000,00 €
38	TSP	824,06 €	40 000,00 €	40 824,06 €
51	Un projet pour les écoles	5 314,45 €	77 500,00 €	82 814,45 €
54	Réhabilitation du groupe scolaire J.Prévert - Maleu		250 000,00 €	250 000,00 €
62	Un projet pour la culture	307 457,82 €	146 392,00 €	453 849,82 €
83	Vieux Terrasson	3 630,40 €	37 776,00 €	41 406,40 €
86	Sports - Stades - Equipements sportifs	275 686,19 €	300 160,00 €	575 846,19 €
88	Aménagement Place Marcel Paul	298 239,32 €	163 000,00 €	461 239,32 €
93	Développement durable	82 016,00 €	0,00 €	82 016,00 €
94	Pont Vieux - Bassin de la Vézère		36 000,00 €	36 000,00 €
100	Quartier Voie Ferrée	129 731,80 €	45 000,00 €	174 731,80 €
CHAP20	Hors opérations		20 000,00 €	20 000,00 €
CHAP21+23	Hors opérations	119 918,27 €	272 153,00 €	392 071,27 €
CHAP204	Hors opérations	258 277,98 €	136 500,00 €	394 777,98 €
	Autres Travaux en régie - Aménagement paysager		600,00 €	600,00 €
	TOTAL	1 622 493,46 €	2 060 601,00 €	3 683 094,46 €

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_59-BF
Reçu le 11/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-59

Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.50 % en fonctionnement et en investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_59-BF
Reçu le 11/05/2026

ARRONDISSEMENT
DE SARLAT

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

N° 2026-60

OBJET :
Autorisations de
programme et crédits
de paiement

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme DAUBISSE-BOYER – M. CHAVEROCHE – Mme DUPUY – M. BEAUDRY – Mme MATHIEU-BROIZAT – Mme BOSLIMON – Mme FAYE – M. SISCARD – Mme DUMONT – M. GAUTHIER F. – Mme MANIERE – Mme BOUYSSOU - M. BRUN - M. GAUTHIER S. – M. SAINT-JAL - M. KAPUSUZ – M. DAUX – M. BOURNAZEL



**Nombre de Membres
composant le Conseil**
28

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme VERDIER	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. COSTI	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme LAGASSE	Pouvoir à M. VERGNE
Mme PORTE	Pouvoir à M. CHAVEROCHE
M. DOGRU	Pouvoir à Mme DUPUY
Mme HINET	Pouvoir à M. BOURNAZEL

Présents à la séance
21



ABSENTS :

M. JAUBERT



**Date de la
convocation**
16 Avril 2026

La Commune doit se prononcer sur la mise en place et la révision d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Secrétaire de séance
Mme MANIERE

Ce dispositif permet de planifier la réalisation d'opérations d'investissement sur plusieurs exercices budgétaires, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

-de créer une autorisation de programme intitulée « Réhabilitation du groupe scolaire J.Prévert Maleu » référencée OP54202601 ouverte sur 6 ans à compter de l'exercice 2026 pour un montant de 7 200 000€.

Les crédits de paiement sont répartis entre 2026 et 2031 comme suit :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Montant des crédits de paiement (€)	250 000€	350 000€	1 200 000€	2 200 000€	2 200 000€	1 000 000€

Suite de la délibération n° 2026-60

Il est précisé qu'elle sera exécutée dans le cadre de l'opération n°54 « Réhabilitation du groupe scolaire J.Prévert Maleu ».

- De réviser l'autorisation de programme intitulée « Vidéoprotection » référencée OP36202501 selon les modalités définies ci-après :

- Montant globale : 120 000€ au lieu de 100 000€
- Durée : 3 ans au lieu de 2 ans
- Répartition des crédits de paiement :

Année	2025	2026	2027
Montant des crédits de paiement (€)	0 €	110 000€	10 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Accepte les propositions susvisées.

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_60-DE
Reçu le 11/05/2026

DEPARTEMENT
DE LA
DORDOGNE

ARRONDISSEMENT
DE SARLAT

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

N° 2026-61

OBJET :
Constitution de
provisions pour
créances douteuses

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme DAUBISSE-BOYER – M. CHAVEROCHE – Mme DUPUY – M. BEAUDRY – Mme MATHIEU-BROIZAT – Mme BOSLIMON – Mme FAYE – M. SISCARD – Mme DUMONT – M. GAUTHIER F. – Mme MANIERE – Mme BOUYSSOU - M. BRUN - M. GAUTHIER S. – M. SAINT-JAL - M. KAPUSUZ – M. DAUX – M. BOURNAZEL



Nombre de Membres
composant le Conseil
28

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme VERDIER	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. COSTI	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme LAGASSE	Pouvoir à M. VERGNE
Mme PORTE	Pouvoir à M. CHAVEROCHE
M. DOGRU	Pouvoir à Mme DUPUY
Mme HINET	Pouvoir à M. BOURNAZEL

Présents à la séance
21



ABSENTS :
M. JAUBERT

Date de la
convocation
16 Avril 2026



Secrétaire de séance
Mme MANIERE

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

L'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la commune des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision.

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_61-DE
Reçu le 11/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-61

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une provision d'un montant de :

- 2 700 € pour le budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Accepte de constituer une provision d'un montant de :

- 2 700 € pour le budget communal,

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_61-DE
Reçu le 11/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-62

Monsieur le Trésorier a proposé de prendre en compte sur le budget communal :

-l'admission en non-valeur de créances pour un montant total de 1 439,09 €,

-la prise en charge de créances éteintes pour un montant total de 1 456,51 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur et de prendre en charge les créances éteintes pour les sommes respectives de 1 439,09 € et 1 456,51 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Accepte les propositions susvisées.

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_62-DE
Reçu le 11/05/2026

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

N° 2026-63

**OBJET : Désignation
des membres de la
Commission
Communale des
Impôts Directs**

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme DAUBISSE-BOYER – M. CHAVEROCHE – Mme DUPUY – M. BEAUDRY – Mme MATHIEU-BROIZAT – Mme BOSLIMON – Mme FAYE – M. SISCARD – Mme DUMONT – M. GAUTHIER F. – Mme MANIERE – Mme BOUYSSOU - M. BRUN - M. GAUTHIER S. – M. SAINT-JAL - M. KAPUSUZ – M. DAUX – M. BOURNAZEL



ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

**Nombre de Membres
composant le Conseil
28**

Mme VERDIER	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. COSTI	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme LAGASSE	Pouvoir à M. VERGNE
Mme PORTE	Pouvoir à M. CHAVEROCHE
M. DOGRU	Pouvoir à Mme DUPUY
Mme HINET	Pouvoir à M. BOURNAZEL

**Présents à la séance
21**



ABSENTS :

M. JAUBERT



**Date de la
convocation
16 Avril 2026**

**Secrétaire de séance
Mme MANIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs, doit être constituée, dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à dresser la liste des contribuables, qui permettra à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de désigner 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 Voix POUR et 3 ABSTENTIONS

Dresse la liste susvisée comme suit :

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_63-DE
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-63

Nom - prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
DELPECH Christelle	21/11/1978	14 rue Honoré de Balzac	TF
BIGOURIE Marie-Noëlle	11/12/1960	8 rue du 8 Mai	TF
SIGALAS Josette	17/08/1947	11 route de la Roseraie	TF
PERRIER Patrice	02/07/1950	44 rue Alphonse Daudet	TF
DORGAMBIDE Dominique	27/10/1951	1507 route des Fours à chaux	TF
CHAPDELAINÉ Christine	14/05/1963	322 route des Figuiers	TF
COURNIL Maryse	13/12/1949	648 avenue Robert Faure	TF
FEUILLADE Didier	27/03/1963	941 route de Néguirat	TF
BOURGEADE Alain	20/10/1943	327 route des Grainetiers	TF
LECANU Didier	26/05/1963	177 rue du Caillou Blanc	TF
DELPIT Julian	01/12/1981	385 rue André Citroën	CFE
ALIBERT Florence	01/06/1968	247 route de Gibardel	TF
POYEAU Richard	12/01/1951	410 route du Château	TF
LAUMOND Béatrice	03/06/1959	17 avenue Pierre Brossolette	TF
RAVIDAT Monique	23/07/1954	26 rue Maréchal Leclerc	TF
SERRE Jacques	14/05/1943	21 rue Claude Debussy	TF
PECON Sylvianne	18/01/1957	Résidence Les Roches Blanches, B23, rue René Cassin	TF
CHAPDELAINÉ Bruno	13/02/1965	322 route des Figuiers	TF
FEUILLADE Agnès	21/11/1965	941 route de Néguirat	TF
JAUBERT Bernard	24/10/1948	2 rue du Patrimoine	TF
DELTEL Isabelle	31/08/1953	25 route de la Fontaine Saint Julien	TF
PERRIER Marie-Josiane	30/07/1953	44 rue Alphonse Daudet	TF
GAUTHIER Daniel	17/10/1951	835 route des Chesnaies	TF
LOPES Francis	21/03/1978	509 route des Pruniers	TF
CHOUZENOUX Pierre	30/10/1954	67 route de la Terre des Vialhe	TF
BIERNE Didier	26/08/1956	4 route du Bois Sacré	TF
BERGEY Jean-Pierre	02/12/1954	3 impasse des Soudes Ouest	TF
LECANU Nathalie	20/10/1965	177 rue du Caillou Blanc	TF
BARBOT D'HAUTECLAIRE Alix	21/05/1953	12 rue du Maréchal Leclerc	TF
MAZUEL Jean-Pierre	30/04/1946	466 route du Miel	TF
KILIC Sevda	18/05/1986	6 avenue Jean Jaurès	TF / CFE
CELIK Ali	08/10/1976	1 bis rue du Maréchal Leclerc	TF / CFE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Secrétaire de séance

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_63-DE
Reçu le 07/05/2026

Jean BOUSQUET

Maud MANIERE

Commune de

TERRASSON - LAVILLEDIEU

par délibération n° 2026-63 en date du 30/04/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

Il s'agit de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1	MME DELPECH	Christelle	21/11/1978	14 RUE HONORE DE BALZAC	TF
2	MME BIGOURIE	Marie-Noëlle	11/12/1960	8 RUE DU 8 MAI	TF
3	MME SIGALAS	Josette	17/08/1947	11 ROUTE DE LA ROSERAIE	TF
4	M. PERRIER	Patrice	02/07/1950	44 RUE ALPHONSE DAUDET	TF
5	MME DORGAMBIDE	Dominique	27/10/1951	1507 ROUTE DES FOURS A CHAUX	TF
6	MME CHAPDELAINÉ	Christine	14/05/1963	322 ROUTE DES FIGUIERS	TF
7	MME COURNIL	Maryse	13/12/1949	648 AVENUE ROBERT FAURE	TF
8	M. FEUILLADE	Didier	27/03/1963	941 ROUTE DE NEGUIRAT	TF
9	M. BOURGEADE	Alain	20/10/1943	327 ROUTE DES GRAINETIERS	TF
10	M. LECANU	Didier	26/05/1963	177 RUE DU CAILLOU BLANC	TF
11	M. DELPIT	Julian	01/12/1981	385 RUE ANDRE CITROEN	CFE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026
Reçu le 07/05/2026

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
01	MME ALIBERT	Florence	01/06/1968	247 ROUTE DE GIBARDEL	TF
02	M. POYEAU	Richard	12/01/1951	410 ROUTE DU CHATEAU	TF
03	M. LAUMOND	Béatrice	03/06/1959	17 AVENUE PIERRE BROSOLETTTE	TF
04	MME RAVIDAT	Monique	23/07/1954	26 RUE MARECHAL LECLERC	TF
15	MME SERRE	Jacques	14/05/1943	21 RUE CLAUDE DEBUSSY	TF
16	M. PECON	Sylvianne	18/01/1957	RESIDENCE LES ROCHES BLANCHES, B23 , RUE RENE CASSIN	TF
17	MME CHAPDELAINE	Bruno	13/02/1965	322 ROUTE DES FIGURIERS	TF
18	MME FEUILLADE	Agnes	21/11/1965	941 ROUTE DE NEGUIRAT	TF
19	M. JAUBERT	Bernard	24/10/1948	2 RUE DU PATRIMOINE	TF
20	MME DELTEL	Isabelle	31/08/1953	25 ROUTE DE LA FONTAINE SAINT JULIEN	TF
21	MME PERRIER	Marie-Josiane	30/07/1953	44 RUE ALPHONSE DAUDET	TF
22	M. GAUTHIER	Daniel	17/10/1951	835 ROUTE DES CHESNAIES	TF
23	M. LOPES	Francis	21/03/1978	509 ROUTE DES PRUNIERIS	TF
24	M. CHOUZENOUX	Pierre	30/10/1954	67 ROUTE DE LA TERRE DES VIALHE	TF
25	M. BIERNE	Didier	26/08/1956	4 ROUTE DU BOIS SACRE	TF
26	M. BERGEY	Jean-Pierre	02/12/1954	3 IMPASSE DES SOUDES OUEST	TF
27	M. LECANU	Nathalie	20/10/1965	177 RUE DU CAILLOU BLANC	TF
28	MME BARBOT D HAUTECLAIRE	Alix	21/05/1953	12 RUE DU MARECHAL LECLERC	TF
29	M. MAZUEL	Jean-Pierre	30/04/1946	466 ROUTE DU MIEL	TF
30	M. KILIC	Sevda	18/05/1986	6 AVENUE JEAN JAURES	TF / CFE
31	MME CELIK	Ali	08/10/1976	1BIS RUE DU MARECHAL LECLERC	TF / CFE
32	M.				

Interlocuteur(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
BEAUDRY	Bernard	bernard.beaudry@ville-terrasson.com	05.53.51.47.00	
MARADENE	Brigitte	brigitte.maradene@ville-terrasson.com	05.53.51.47.00	

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

N° 2026-64

**OBJET : Désignation
des représentants au
Conseil des
collectivités locales
du Gand Site de
France Vallée de la
Vézère**

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme DAUBISSE-BOYER – M. CHAVEROCHE – Mme DUPUY – M. BEAUDRY – Mme MATHIEU-BROIZAT – Mme BOSLIMON – Mme FAYE – M. SISCARD – Mme DUMONT – M. GAUTHIER F. – Mme MANIERE – Mme BOUYSSOU - M. BRUN - M. GAUTHIER S. – M. SAINT-JAL - M. KAPUSUZ – M. DAUX – M. BOURNAZEL



ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme VERDIER	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. COSTI	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme LAGASSE	Pouvoir à M. VERGNE
Mme PORTE	Pouvoir à M. CHAVEROCHE
M. DOGRU	Pouvoir à Mme DUPUY
Mme HINET	Pouvoir à M. BOURNAZEL

**Nombre de Membres
composant le Conseil
28**



**Présents à la séance
21**

ABSENTS :
M. JAUBERT



**Date de la
convocation
16 Avril 2026**

La Commune de Terrasson-Lavilledieu fait partie du périmètre du Grand Site de France Vallée de la Vézère.

Dans la perspective du renouvellement du label pour la période 2026-2034, les communes membres sont invitées à désigner deux élus pour les représenter au sein du Conseil des collectivités locales.

**Secrétaire de séance
Mme MANIERE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation de deux représentants pour la durée de la mandature comme suit :

- Mr Jean BOUSQUET
- Mr Jean-Yves VERGNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_64-DE
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-64

Accepte la désignation des membres susvisés pour siéger au sein du Conseil des collectivités locales du Grand Site de France Vallée de la Vézère.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_64-DE
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-65

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux au 2^{ème} trimestre 2026,
- S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la Commune,
- S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Commune les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_65-DE
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-66

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux au 2^{ème} trimestre 2026,
- S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la Commune,
- S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_66-DE
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-67

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le service civique s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail ;

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires ;

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier ;

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Article 1 : de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 01/06/2026.

Article 2 : de l'autoriser à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3 : de l'autoriser à signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_67-DE
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-67

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Accepte les propositions susvisées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé les Membres présents,

Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_67-DE
Reçu le 07/05/2026

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_67-DE
Reçu le 07/05/2026

Suite de la délibération n° 2026-68

Article 1 : Les représentants ci-après sont désignés pour siéger au Comité Social Territorial de la Commune de Terrasson-Lavilledieu en qualité de représentants pour la collectivité :

Membres titulaires :

Mme Claudine LIARSOU
Mme Isabelle DUPUY
Mme Coralie DAUBISSE-BOYER
Mme Valérie FAYE

Membres suppléants :

Mr Sébastien BRUN
Mme Anne-Marie BOSLIMON
Mr Jean-François CHAVEROCHE
Mr Fabien JAUBERT

Article 2 : La présidence du Comité Social Territorial est assurée par Mme Claudine LIARSOU.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Maud MANIERE

AR Prefecture

024-212405476-20260430-2026_68-DE
Reçu le 07/05/2026